

Le 10/06/2024, à Granville

Objet : Inscription transport scolaire 2024/2025
N/Réf. : GTMD202400456

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2024/2025, la Communauté de communes Granville Terre et Mer **maintient la gratuité des transports scolaires pour tous les enfants domiciliés sur le territoire Granville Terre et Mer.**

Cette action traduit une volonté forte de ses élus : garantir une équité de traitement à tous ses enfants. Cette mesure représente un coût important pour la Communauté de communes, avec près de 240 000€ à financer chaque année, pour l'ensemble des 32 communes.

Pour l'année 2024-2025, les transports scolaires Nomad et Neva sont donc gratuits pour tous les élèves de Granville Terre et Mer.

Attention : La carte scolaire est obligatoire ! Elle doit être présentée au conducteur à bord.

Sur les réseaux Neva et Nomad, même gratuite, une carte de transport scolaire nominative reste obligatoire pour chaque élève résidant sur le territoire.

Comment faire pour obtenir une carte de transport scolaire ?

1. Pour les élèves des circuits scolaires NEVA (destinées aux élèves qui résident à Granville)

a) Connectez-vous sur le site : www.granville-terre-mer.fr

- Onglet « Mobilités - Déplacements » Transports scolaires
- Remplissez votre formulaire de demande de carte scolaire **du 24 juin au 1er septembre 2024**
 - Les documents à fournir sont :
 - **Photo identité**
 - **Justificatif de domicile (lieu de résidence Granville)**
- A réception de votre dossier complet, la carte de transport scolaire NEVA de votre enfant, vous sera envoyée par courrier postal.

b) Rendez-vous à la permanence du service Mobilités NEVA à l'Agora, quartier St Nicolas à Granville :

- Du lundi 26 août au vendredi 30 août et le mercredi 4 septembre 2024.
- Aux horaires suivants : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 - Les documents à fournir sont :
 - **Photo identité**
 - **Justificatif de domicile**
- La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera remise immédiatement.

2. Pour les élèves des lignes NOMAD (Destinées aux élèves qui résident en dehors de Granville)

Connectez-vous sur le site : nomad.normandie.fr du 11 juin au 31 juillet 2024.

- Le portail d'inscription est ouvert du 11 juin au 31 juillet 2024. Au-delà de cette date une pénalité de 20 € vous sera facturée.
- Pour inscrire votre enfant pour la rentrée 2024-2025

a) Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les.

b) Vous avez déjà un compte transport, utilisez-le afin de renouveler l'inscription et d'ajouter une demande.

L'aide de la communauté de communes de Granville Terre et Mer, est intégrée dans la plateforme d'inscription, et automatiquement déduite du montant de votre facture.

La carte de transport papier sera envoyée à votre domicile à compter de la mi-août.

Les élèves déjà détenteurs d'une carte billettique Atoumod (valable 7 ans) doivent la conserver. Une fois l'inscription validée et payée, l'abonnement sera chargé à distance par la Région. Toutefois, sa mise à jour devra être effectuée par votre enfant lors de sa première montée à bord du car (en laissant la carte 5 secondes sur le valideur).

Le service NOMAD Car reste joignable par téléphone au 02 22 55 00 10 (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30) ou par mail sur nomad-car@normandie.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Stéphane SORRE

